BORDEREAU D'APPROVISIONNEMENT COMPTE CLUB

Nous proposons aux clubs deux possibilités d'alimentation du compte club.

1. Première possibilité : envoi ou dépôt obligatoire du bordereau situé en deuxième page de ce document, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE-AQUITAINE ou LANA (tout ordre différent ne sera pas pris en compte et le chèque accompagné du bordereau sera retourné au club)

   À Talence : LANA, Maison régionale des sports, 2 avenue de l'Université, 33400 Talence

   Le compte club SI-FFA sera crédité du montant figurant sur le chèque bancaire lorsque le club n'est pas débiteur envers la Ligue. Dans le cas contraire, le club devra s'acquitter du montant de son débit avant de voir son compte SI-FFA crédité.

   Le bordereau avisé vous sera renvoyé par voie électronique, vous servant de reçu.

2. Deuxième possibilité : émettre un virement sur le compte bancaire associé à la gestion des comptes des clubs (Banque : CEAPC RIB : 13335 00301 08176706037 65 IBAN : FR76 1333 5003 0108 1767 0603 765 BIC : CEPAFRPP333). Pour cela il faudra :

   a) Renseigner le bordereau situé en troisième page de ce document

   b) Procéder au virement de la somme figurant sur le bordereau en référençant le virement par le numéro d'affiliation du club et/ou le nom complet du club

   c) Envoyer par courriel (lana@athlelana.fr) au secrétariat de la Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine à Talence le bordereau d'accompagnement du virement, avec copie à compta@athlelana.fr

   Le compte club SI-FFA du club sera crédité de la somme perçue lorsque le club n'est pas débiteur envers la Ligue. Dans le cas contraire, le club devra s'acquitter du montant de son débit avant de voir son compte SI-FFA crédité.

   Le bordereau avisé vous sera renvoyé par courriel, vous servant de reçu.

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE ATHLETISME

ATHLÉ
LIGUE RÉGIONALE

V2. Octobre 2023

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT CHÈQUE D'APPROVISIONNEMENT COMPTE CLUB

SAISON SPORTIVE : 20 _ _ | 20 _ _

N° D'AFFILIATION FFA : |__|__|__|__|__|__|

NOM DU CLUB : _____

MONTANT : _____ €

Le chèque doit être libellé à l'ordre suivant :
« Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine » ou « LANA »

BANQUE : _____

ÉMETTEUR : _____

N° DE CHÈQUE : |__|__|__|__|__|__|__|

DATE ÉMISSION DU CHÈQUE : |__|__|__|__|__|__|__|__|

! *Chèque à joindre sans agrafe s'il vous plait*

ENCART LIGUE	
SI-FFA CRÉDITÉ LE :	
PAR :	
POUR UN MONTANT DE :	

ADRESSEZ CE BORDEREAU PAR VOIE POSTALE À

LANA, Maison régionale des sports, 2 avenue de l'Université, 33400 Talence

IL VOUS SERA RETOURNÉ AVISÉ POUR REÇU PAR MAIL

Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE

lana@athlelana.fr

05 57 00 11 50

Association n°1021 déclarée le 01/03/1921 JO. P. 12616 du 23/12/1971 N° de SIRET : 781 849 799 00056 Code APE : 9312Z

V2. Octobre 2023

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT
VIREMENT BANCAIRE
D'APPROVISIONNEMENT COMPTE CLUB

SAISON SPORTIVE : 20 _ _ | 20 _ _

N° D'AFFILIATION FFA : |__|__|__|__|__|__|

NOM DU CLUB : _____

MONTANT : _____ €

! *Faire figurer le numéro d'affiliation FFA dans la référence du virement en ligne*

BANQUE : _____

ÉMETTEUR : _____

DATE ÉMISSION DU VIREMENT : |__|__|__|__|__|__|__|__|

ENCART LIGUE	
SI-FFA CRÉDITÉ LE :	
PAR :	
POUR UN MONTANT DE :	

ADRESSEZ CE BORDEREAU À

lana@athlelana.fr avec copie à compta@athlelana.fr

IL VOUS SERA RETOURNÉ AVISÉ POUR REÇU PAR MAIL

Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE

lana@athlelana.fr

05 57 00 11 50

Association n°1021 déclarée le 01/03/1921 JO. P. 12616 du 23/12/1971 N° de SIRET : 781 849 799 00056 Code APE : 9312Z